

## Communiqué de presse

### Un accord-cadre pour le secteur de la construction a été conclu en Région bruxelloise

La marque de fabrique du Gouvernement bruxellois est désormais connue : c'est la concertation entre les pouvoirs publics et les différents secteurs professionnels actifs à Bruxelles.

Ce type d'accords n'existaient pas spécifiquement entre les secteurs et la Région : de multiples chantiers de négociation ont donc été lancés avec les secteurs stratégiques pour l'économie et l'emploi bruxellois.

Dans cette dynamique nouvelle, le Gouvernement et le **secteur de la construction** ont donc conclu ce **mardi 2 octobre 2018** le second accord sectoriel dans l'histoire de la Région.

Ce secteur, parmi les plus importants, compte quelques **12 700** entreprises en Région bruxelloise employant un peu plus de **8300** ouvriers souvent faiblement ou peu qualifiés. Ce secteur doit faire face à de nombreux défis comme le vieillissement de sa main d'œuvre et l'enjeu de son renouvellement (peu de jeunes suivent cette voie) ou encore les transformations très rapides des procédés et des différentes réglementations en matière de construction ou de rénovation des bâtiments.

Cet accord entend organiser et pérenniser la concertation entre les pouvoirs publics, les entreprises du secteur et les travailleurs. Ce dialogue social doit permettre de dégager des conditions et des solutions adéquates pour la création d'emploi de qualité à Bruxelles et d'anticiper les évolutions des besoins de notre Région, encourageant ainsi l'activité des entreprises présentes sur notre territoire.

*« Le secteur de la construction est un secteur important pour le développement de notre Région tant en termes de développement urbanistique qu'en ce qui concerne sa contribution à la croissance économique de notre Région. Cet accord est un accord gagnant-gagnant : la Région, à travers ses instruments publics, peut soutenir le secteur dans ses efforts de formation, de recherche d'innovations ou encore dans ses efforts de lutte contre toute forme de discrimination. Le secteur peut contribuer à l'essor de la Région en partageant son expertise professionnelle »* explique le Ministre-Président **Rudi Vervoort**.

*« Nous pouvons être fiers des efforts consentis par les pouvoirs publics dans le secteur de la construction. Le Gouvernement francophone bruxellois que je préside, par exemple, dédie des moyens importants à la formation et à la remise à l'emploi dans ce domaine. C'est en effet un partenaire de qualité pour l'insertion notamment des jeunes et qui offre des perspectives de carrière, par exemple au travers des spécialisations qu'offrent les développements technologiques »,*

commente pour sa part **Fadila Laanan**, Ministre-Présidente du Gouvernement francophone bruxellois.

*« Cet accord, c'est du concret ! Il permettra notamment de garantir aux chercheurs d'emploi bruxellois qualifiés dans un métier de la construction de trouver un emploi de qualité dans le secteur. En effet, nous allons améliorer l'efficacité de la formation professionnelle dans le secteur, augmenter le nombre de stages en entreprise et d'épreuves de validation des compétences, augmenter le nombre d'offres d'emploi gérées et pourvues par Actiris. Les opportunités d'emploi existent, et on constate même certaines pénuries : le secteur et les services publics auront désormais un cadre et des outils renforcés pour améliorer l'embauche des Bruxellois-es »,* affirme le Ministre bruxellois de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, **Didier Gosuin**.

*« Le Plan Formation Emploi (PFE) Construction vise à renforcer la force d'action d'acteurs clés du secteur dont notamment le CDR-Construction qui est l'un de mes partenaires privilégiés pour la formation à l'éco-construction et l'économie circulaire en construction »* explique la Ministre bruxelloise de l'Environnement, **Céline Fremault**

Et le Président du Conseil Economique et Social, **Jan De Brabanter** de conclure : *« Ensemble, nous nous engageons pour une collaboration active afin de participer à l'amplification des politiques régionales, en développant les synergies entre les acteurs de l'emploi, de la formation, de l'enseignement et des entreprises. L'Accord-Cadre Construction nous mobilise pour le renforcement de l'emploi des Bruxellois et le maintien et la création d'emplois de qualité dans ce secteur important à Bruxelles, tout comme il nous engage à rendre plus performantes les politiques en matière d'emploi, de formation et d'enseignement. C'est tout l'enjeu du futur « Pôle Formation Emploi » dédié au secteur de la construction, prévu par l'Accord-Cadre. »*